

De : Mathieu Paquet [mailto:mpaquet@stle.ca]
Envoyé : 5 novembre 2010 15:29
À : Carvalho, Rafael (BAPE)
Cc : Stéphane Boyer; Félix Destrijker; Catherine Thomas
Objet : RE : Projet éolien Saint-Robert-Bellarmin
Importance : Haute

Monsieur Carvalho,

Je vous remercie pour votre courriel du 28 octobre 2010. J'ai pris contact avec nos avocats qui m'informent de ce qui suit :

La question de la mise en œuvre et de la légalité des clauses exonératoires demeure pour l'essentiel une question mixte de droit et de faits. En d'autres termes, cette question ne peut être appréciée que dans un contexte factuel donné. À titre d'illustration, le nombre de pancartes reproduisant l'avertissement, l'espacement entre les pancartes, la taille des pancartes, leur visibilité la nuit ou, à l'occasion, de perturbation climatique, sont autant de facteurs qui pourraient changer la donne et modifier les conclusions que pourrait tirer un Tribunal quant à la mise en œuvre de la clause exonératoire.

Veillez agréer, Monsieur Carvalho, l'expression de mes sentiments distingués.

Mathieu Paquet

Directeur de développement de projets
Saint-Laurent Énergies inc.
1134, rue Saint-Catherine O., bur. 910
Montréal (Québec) H3B 1H4
Tel.: (514) 397-9997 ext. 242
Cell. : (514) 618-1294
Télec. : (514) 789-2807
www.stle.ca